

COMMUNE DE DOMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 32
Présents : 24
Votants : 31
Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 19H30
le conseil municipal, sur convocation adressée le vendredi 20 septembre 2024,
s'est réuni à la Salle du conseil municipal située à l'Hôtel de Ville,
sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Serge BIERRE, Madame Marie-France MOSOLO, Monsieur Laurent GUIDI (à partir de 19h44), Monsieur Jean-Paul DELETOMBE, Madame Alix LESBOUEYRIES, Monsieur Martin KAMGUEN, Madame Michelle HINGANT, Monsieur Claude SOLARZ, Monsieur Charles ABEHASSERA, Monsieur Michel WIECZOREK, Madame Rolande RODRIGUEZ, Madame Valérie GUERINEAU, Monsieur Hervé COMMO, Monsieur Artur GOMES, Monsieur Jérôme STEMPLAWSKI, Madame Phan Maly NANTHAVONG, Monsieur Frédéric HOUSSAIS, Madame Christèle AMELINEAU, Madame Pauline MARCENAT, Monsieur Tristan LESENECHAL, Madame Nawel BOUFARES (à partir de 19H43), Madame Elisabeth LESAGE, Monsieur Fabrice FLEURAT.

POUVOIRS :

Monsieur Laurent GUIDI à Monsieur Frédéric BOURDIN (jusqu'à 19h44) – Monsieur Eric PONCHARD à Madame Phan Maly NANTHAVONG - Monsieur Eric PERRE à Madame Alix LESBOUEYRIES - Madame Laurence LUBET à Madame Valérie GUERINEAU - Madame Katia BLASI à Madame Pauline MARCENAT- Madame Carine COSTA à Monsieur Frédéric HOUSSAIS - Madame Aurélie DELMASURE à Madame Marie-France MOSOLO - Monsieur Florent BALLIN à Monsieur Tristan LESENECHAL – Madame Nawel BOUFARES à Monsieur Serge BIERRE (jusqu'à 19H43).

Absent(e) :

Madame Nathalie LEBLANC.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elisabeth LESAGE.

Election d'un nouvel adjoint au Maire

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-2,

Vu la délibération n°DEL-2020-038 du 26 mai 2020 procédant à l'élection du Maire,

Vu la délibération n°DEL-2020-040 du 26 mai 2020 modifiée procédant notamment à l'élection de Madame Françoise MULLER en qualité d'adjointe au maire et la classant au quatrième rang des adjoints au tableau du conseil municipal,

Vu le tableau du conseil municipal mis à jour le 22 septembre 2022,

Vu la délibération n°DEL-2024-064 adoptée au cours de la présente séance prenant acte de la démission de Madame Françoise MULLER de ses fonctions d'adjointe au maire et de conseillère municipale et procédant à l'installation d'un nouveau conseiller municipal, et disant également que suite à la démission de Monsieur Christian GAY-PEILLER de ses fonctions de conseiller municipal, son poste est laissé vacant du fait de l'épuisement de la liste,

Vu la délibération n°DEL-2024-065 adoptée au cours de la présente séance maintenant à huit (8) le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour le bon fonctionnement des services, il s'avère nécessaire de pourvoir le poste d'adjoint laissé vacant et de déterminer le rang occupé par son successeur dans l'ordre du tableau du conseil municipal,

Considérant que le tableau du conseil municipal doit être mis à jour,

Après appel à candidatures,

Madame Phan Maly NANTHAVONG présente sa candidature au poste de quatrième adjointe au maire, aucun autre élu ne propose sa candidature, il est donc procédé au déroulement du vote,

Considérant que Monsieur Claude SOLARZ et Madame Nawel BOUFARES ont été désignés assesseurs,

Après résultats de l'élection,

N° DEL-2024-066

Elit Madame Phan Maly NANTHAVONG au poste d'adjoint au maire :

- Nombre de candidat : 1
- Nombre de votants : 31
- Majorité absolue : 17
- Nombre de suffrages blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés en faveur de Madame Phan Maly NANTHAVONG: 29

PRECISE que Madame Phan Maly NANTHAVONG occupera le quatrième rang d'adjointe au Maire.

PROCLAME élue Madame Phan Maly NANTHAVONG quatrième adjointe au Maire qui est immédiatement installée. A cet effet, elle reçoit l'écharpe tricolore.

AUTORISE Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement, son représentant délégué, à signer tous documents afférents à ce dossier et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 1 OCT. 2024
- Sa publication sur le site Internet le : 1 OCT. 2024

Signée -- par délégation
Le Directeur Général des Services.



POUR EXTRAIT CONFORME
Frédéric BOURDIN
Maire de Domont



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Domont (47 rue de la Mairie 95330 Domont) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.

La présente délibération peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de Hautf BP 30322 95027 Cergy-Pontoise cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

La présente délibération est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT.